

Cahier des charges BNQ 1809-500

*Travaux de construction --
Clauses techniques générales --
Trottoirs et bordures en béton*

Révision du cahier des charges BNQ 1809-500

INFRA 2017, le 5 décembre 2017

Pierre Beauséjour, ing., M. Sc.
Responsable de programme
Bureau de normalisation du Québec

BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

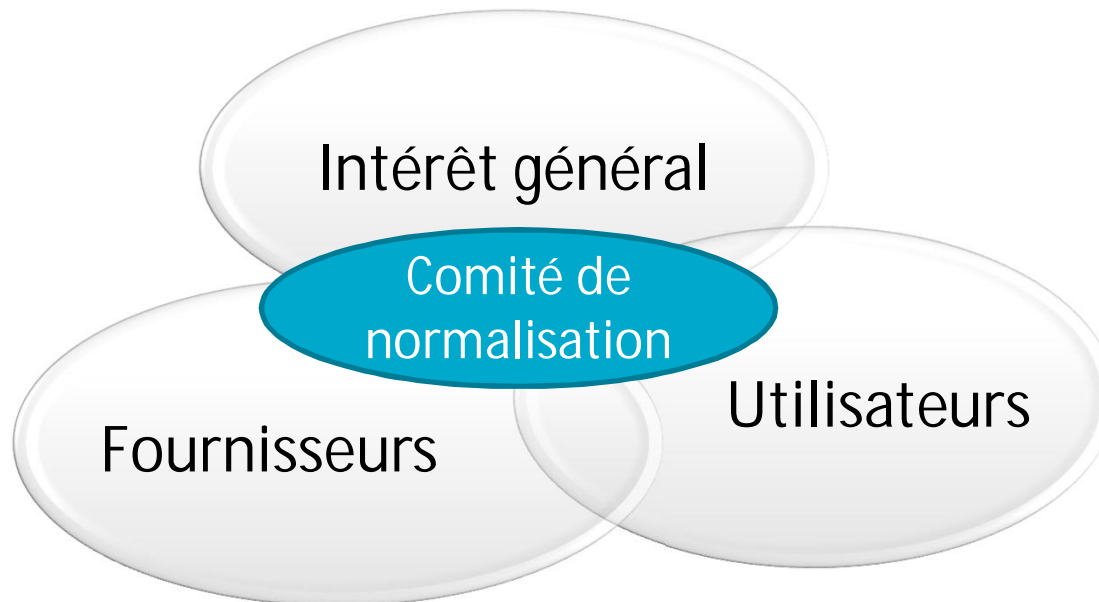


Comité de normalisation 1809-500

Intérêt des fournisseurs (entrepreneurs)	Intérêt des utilisateurs (donneurs d'ouvrages)	Intérêt général (experts)
Ciments Lavallée — Division Groupe TNT Sylvain Bienvenu	Ville de Québec Marc-André Langlois	SNC Lavalin — GEM Québec Jacques Beaulieu
ABQ Yves Dénomme	Ville de Montréal Richard Morin	MTMDET Vanessa Durand
AQEI Pier-Hugues Gravel	Ville de Trois-Rivières Claude Paillé	SIMCO Technologies Éric Ouellet
ACC Guillaume Lemieux	AIMQ Éric Boivin	ACLE Ghislain Houde
ACRGTO Charles Abesque		CRIB Arezki Tagnit-Hamou
Demix Agrégats — Division Groupe CRH Jerry Vincent		



Un comité de normalisation – processus consensuel



Consensus

- accord généralisé,
- caractérisé par l'absence d'opposition ferme
- à l'encontre de l'essentiel du sujet;
- n'implique pas nécessairement l'unanimité



Fondements

- o Équilibre
- o Représentativité
- o Transparence
- o Consensus



Contexte du projet

Processus de maintenance des normes au BNQ

Remplace l'édition de 2006

Document préliminaire basé sur les commentaires reçus (postpublication, examen systématique)

Harmonisation des exigences du béton en lien avec les travaux des comités BNQ 2560-114 et BNQ 2621-905



Quelques statistiques

Le projet en quelques chiffres :

- 2 ans de travaux (mai 2015 à juillet 2017)
- 4 réunions du comité (étude en comité)
- 1 réunion du comité (post-consultation publique)
- conférences téléphoniques, rencontre de sous-comité (nouveau contenu)
- 150 commentaires reçus à la consultation publique



Quelques statistiques

Le projet en quelques chiffres :

- 14 versions du projet de norme
- l'implication des membres du comité pour la recherche du consensus
- contenu de la norme modifié à 60 %
- nouvelle édition comportant 30 % de contenu nouveau



Le cahier des charges BNQ 1809-500 : Rappel du domaine d'application

Objet et domaine d'application : un rappel

« Le présent cahier des charges normalisé spécifie les clauses techniques pour la **construction et la reconstruction** de trottoirs et de bordures en béton afin d'obtenir des ouvrages durables et de qualité. Il traite notamment de la préparation de l'assise des trottoirs et des bordures, des différents types de coffrage et de la mise en place du béton, de sa finition, de sa cure et de sa protection. »

La norme s'applique aux :

- trottoirs et bordures de chaussée et d'entrée privée;
- trottoirs d'accès à toute habitation et à tout autre type de bâtiment;
- **trottoirs donnant accès aux voies de circulation.**



Définitions (chapitre 4)

Introduction de la notion d'accessibilité universelle.

accessibilité universelle, n. f. Possibilité d'accéder aux trottoirs, de s'orienter et de s'y déplacer sans obstacle et de façon sécuritaire. (Référence : Ville de Québec, *Guide pratique d'accessibilité universelle* [entrée modifiée].)

NOTE — Dans son sens fondamental, l'accessibilité universelle est la caractéristique d'un produit, d'un procédé, d'un service, d'une information ou d'un environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats identiques.



Les modifications apportées au cahier des charges BNQ 1809-500

Définitions (chapitre 4)

Introduction du bateau pavé.

bateau pavé, n. m. Dépression du trottoir permettant aux piétons de passer facilement du trottoir à la rue. (Référence : Ville de Québec, *Guide pratique d'accessibilité universelle*.)



Exigences concernant les matériaux : béton (article 5.5)

- Possibilité d'inclure des macrofibres synthétiques
- Utilisation de produits de cure et de scellement (bétonnage par temps froid)
- Poudre de verre : évalué, mais non retenu



Prélèvements et essais (article 5.8)

- Laboratoire d'essais détenant un certificat ISO 9001
- Techniciens d'essais au chantier détenant un certificat de niveau 1 de l'American Concrete Institute
- Retrait de l'essai de masse volumique



Travaux de construction (chapitre 6)

Coffrages (article 6.6)

Précisions sur les données de pente transversale vers la chaussée

- général : 2 %
- bateau de porte : 6 %
- bateau pavé : 8 %

Délai de décoffrage

- au moins 24 h après la mise en place ou résistance à la compression minimale de 7 MPa



Travaux de construction (chapitre 6)

Jointes (articles 6.9 et 6.10)

- Mise à niveau des techniques de construction
- Ajout des joints de construction
- Joints de dilation transversaux : goujonnés



Protection du béton contre les conditions environnementales (chapitre 7)

- Refonte de ce chapitre : regroupement d'éléments
- Ajout de l'article 7.1 sur les conditions environnementales défavorables autres que la chaleur, le froid et la pluie



Accessibilité universelle^(chapitre 12)

- Nouveau chapitre
- Résulte d'une préoccupation démontrée dans le milieu
- Définition de la hauteur minimale au-dessus du revêtement : 13 mm + 5 mm (normative)



Annexe B : Aménagement des trottoirs et des bordures en béton

- Nouveau contenu
- Résultat d'une évaluation des devis techniques de Montréal, Québec, Trois-Rivières et MTMDET
- Guider les concepteur de projet et les experts techniques (valeurs types)
- À caractère informatif



Les objectifs postpublication

À la suite de la publication du cahier des charges, le BNQ se fixe les objectifs suivants :

- Publier une version révisée du cahier des charges dans 7 ans
- Recueillir les commentaires des parties prenantes et les analyser
- Publier des modificatifs, au besoin, pour intégrer les changements acceptés par le comité de normalisation



*Vos questions?
Vos commentaires?*

Merci!

A close-up photograph of a silver and blue fountain pen writing the word 'Merci!' in black cursive on a white surface.